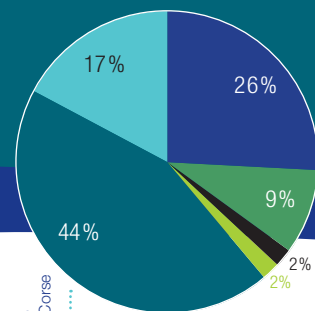


**130 collectivités** des bassins Rhône-Méditerranée et Corse déjà engagées avec le soutien de l'agence.

**200 projets financés** pour un montant total de 32 millions d'euros\* :

- 5 millions d'euros investis par les collectivités
- 9,5 millions investis par l'agence
- 17,5 millions provenant d'autres financements

\* pour la période 2007-2012



Acteurs déjà mobilisés sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse

- Intercommunalités
- Villes
- Régies
- Conseils régionaux
- Conseils généraux
- Syndicats

#### Exemples de coûts moyens d'investissement

- **Entre 10 000 et 20 000 € :**  
un forage équipé d'une pompe manuelle pour 500 habitants en milieu rural
- **Entre 115 000 et 160 000 € :**  
un réseau d'adduction d'eau potable en milieu semi-rural pour 2 500 habitants
- **Entre 100 et 400 € :**  
une latrine améliorée ventilée
- **Entre 50 et 300 € :**  
une douche avec puisard

## Que dit la loi ?

• **La loi Oudin-Santini**, adoptée en 2005, autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1 % des recettes de leurs budgets eau et assainissement à des actions de solidarité internationale.

• **La loi Thiollière** érige l'action internationale comme compétence à part entière des collectivités territoriales. Elle les autorise à coopérer avec leurs homologues du Sud en finançant, via leur budget général, des projets d'aide au développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

### Pour quels types d'action ?

- Réalisation d'équipements.
- Renforcement des compétences locales : formation, sensibilisation, appui institutionnel, transfert d'expertise.
- Mise en place de mesures de protection et de conservation de la ressource en eau.

## Cinq possibilités pour agir

- Etablir et piloter une coopération entre collectivités du Nord et du Sud.
- S'associer à d'autres collectivités autour d'un même projet.
- Confier la réalisation d'un projet à un opérateur.
- Mettre en place un fonds de soutien territorial.
- Soutenir une action menée par une ONG.

## Vous avez un projet, consultez-nous

**Le programme Solidarité Eau, antenne Lyon-Méditerranée,** vous accompagne et vous conseille. Contacter :

Philippe Mouton • 04 26 28 27 91 • [mouton@pseau.org](mailto:mouton@pseau.org)

[www.pseau.org](http://www.pseau.org)

**L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**

peut vous apporter un soutien financier. Contacter :

Luc Herrouin • 04 72 71 26 41 • [luc.herrouin@eurmc.fr](mailto:luc.herrouin@eurmc.fr)

[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)



Graphisme : Solange Münzer. Imprimé par Panoply, juillet 2013.



Des collectivités  
des bassins Rhône-Méditerranée et Corse  
agissent pour l'accès à l'eau  
dans les pays du Sud  
et à l'assainissement

Pourquoi pas vous ?



programme Solidarité Eau



L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

# Clé de voûte du développement

# PAROLES D'ÉLUS

Agir sur l'eau, c'est interagir sur la santé, l'agriculture, l'éducation... Les Français placent majoritairement l'eau et l'assainissement en tête des priorités de l'aide au développement.



## ◆ L'eau, un prérequis

**Denis Duchamp**, délégué à la coopération au conseil général d'Ardèche. En coopération avec la communauté rurale des Agnam au Sénégal.

→ L'accès à l'eau a des conséquences plus larges, sur la scolarisation des enfants, les conditions de vie des femmes, l'activité économique... L'eau, c'est ce qu'il faut apporter en priorité, après les choses peuvent se construire autour.

1 euro investi =  
5 euros mobilisés grâce  
aux cofinancements

## Lois Oudin-Santini et Thiollière Un dispositif simple à appliquer

### ◆ Un vote unanime du conseil municipal

**Philippe Mussi**, adjoint au maire aux services publics délégués de la ville de Valbonne Sophia-Antipolis. En partenariat avec la commune de Ouessa au Burkina Faso.

→ Au départ, notre volonté de s'engager était mal vue par certains élus. Mais nous avons expliqué que c'était légal, que notre partenaire au Sud serait une collectivité de la même taille que nous, et que quelques milliers d'euros investis sur le terrain font vraiment la différence. Le conseil communal a voté à l'unanimité!

### ◆ Un système efficace, rassurant pour les élu(e)s

**Gérard Buatois**, conseiller général délégué à la coopération décentralisée au conseil général de Saône-et-Loire. En coopération avec la commune de Tahoua au Niger.

→ On travaille de collectivité à collectivité, il n'y a pas d'intermédiaires. Nous payons sur documents, les factures sont claires, des retours d'information fréquents permettent un bon suivi des projets.

### ◆ Sans incidence sur la facture de nos usagers

**David Lisnard**, président du syndicat intercommunal de l'eau potable de l'agglomération cannoise (Sicasil). Actions soutenues en Haïti, en Indonésie, en Inde, à Madagascar, au Burkina Faso, au Mali, en Somalie.

→ L'aide accordée par le Sicasil depuis neuf ans est sans incidence sur la facture des usagers du fait de la stricte maîtrise de nos frais de fonctionnement. De plus, elle intervient dans un contexte de baisse du prix de l'eau grâce aux résultats des renégociations contractuelles avec notre délégataire en 2005 et 2001.



- 2 Français sur 3 et 4 collectivités sur 5 sont favorables aux actions de solidarité internationale.

- La contribution moyenne des usagers se limite à 1 ou 2 euros par an et par foyer.

- Une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité suffit.

- Son application n'entraîne pas automatiquement une augmentation de la facture d'eau des usagers.

- L'assiette de calcul du 1 % comprend l'ensemble des recettes de la vente d'eau que la collectivité perçoit.

- En cas de délégation du service public, collectivités et fermiers peuvent s'associer pour financer ensemble un projet de coopération.



## Le 1%, une initiative plébiscitée par les usagers et les collectivités

### ◆ Un budget modeste pour de grands projets

**Gilles d'Ettore**, maire d'Agde, en coopération avec la commune de Tata au Maroc

→ En inscrivant 49 000 € de manière pluriannuelle sur son budget annexe de l'eau, ce sont plus de 4 600 000 € de cofinancements, également pluriannuels, qui seront réunis au final, notamment grâce au soutien sans faille de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Ces financements permettront le raccordement au réseau d'assainissement de 5 quartiers périphériques et l'extension de la station d'épuration.

### ◆ Une contribution minimale pour les habitants

**Marie Jeanne Beguet**, présidente du syndicat intercommunal de distribution d'eau potable de Dombes-Saône. En coopération avec les communes de Unguras, Baitin et Valea en Roumanie

→ Dans notre village, il y a une très bonne boulangerie. Aux réticents, je leur dis : « Un centime par m<sup>3</sup>, ça représente en moyenne 1,20 € par an et par foyer, c'est-à-dire un demi-chou à la crème par an ! » Bien expliquer résout les problèmes. Avec ce centime d'euro, on finance des projets à hauteur de 22 000 € par an.

### ◆ Un impact budgétaire limité pour les communes

**Yan Laroye**, adjoint au maire, délégué aux Finances et à la Coopération décentralisée de la ville de Saint-Germain au Mont d'Or. En coopération avec les communes de Cové (Bénin) et Baham (Cameroun)

→ La loi Oudin offre l'opportunité de financer des actions au faible impact budgétaire sur la commune du Nord, en comparaison des bénéfices pour la population de la collectivité partenaire au Sud. Les montants sont décuplés entre l'apport en fonds propres de notre budget communal et les cofinancements mobilisés.

## Une ouverture sur le monde un mieux-vivre ensemble



@ L'eau partagée

### ◆ La coopération décentralisée, diplomatie des villes

**Nicolas Guillemet**, adjoint à la coopération et au développement de la ville de Besançon. En coopération avec le camp de réfugiés d'Aqabat Jabr en Palestine

→ Coopérer, c'est réussir à travailler ensemble, échanger, tisser des liens, faire se rencontrer des cultures différentes. Les collectivités ne sont pas que des banques d'investissement.

### ◆ Mobiliser notre territoire, une priorité

**Isabelle Herlin**, adjointe aux relations internationales et à la coopération décentralisée de la Ville de Chambéry. En coopération avec la commune de Ouahigouya au Burkina Faso

→ La ville de Chambéry est en coopération décentralisée depuis 22 ans avec la ville de Ouahigouya, au Burkina Faso. Un programme d'appui à la maîtrise d'ouvrage communale pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations est en cours. Parallèlement, depuis 16 ans, la Ville et l'association Chambéry Ouahigouya organisent le festival interculturel Lafi Bala. Au programme : concerts, cinéma, arts de la rue, animations ludiques pour parler de nos projets de coopération et débattre sur les inégalités Nord/Sud. Le festival rassemble tous les 2 ans plus de 80 invités burkinabé, près de 150 bénévoles et 15 000 visiteurs.

- Une relation de territoire à territoire renforce les solidarités entre citoyens du Nord et du Sud.

- Le rapprochement des acteurs d'un territoire, grâce à des initiatives communes autour d'un projet de coopération, crée du lien social.

- Communiquer sur des projets menés au Sud suscite le débat et la réflexion sur les enjeux et les usages de l'eau au Nord.

- Le savoir-faire des collectivités du Nord en matière d'organisation et de gestion des services d'eau et d'assainissement est une expérience à partager pour renforcer les compétences de leurs homologues du Sud.